

Malakoff, le

Décision n°2026 - 27 portant délégation de signature - M. Jean-Paul RENDU

La directrice générale de l'EPIDE,
Vu l'article R3414-18 du code de la défense,
Vu le décret du 14 mars 2024 portant nomination de la directrice générale de l'Etablissement public d'insertion de la défense,
Vu la délibération n°2024-20 du conseil d'administration réuni le 11 décembre 2024, relative à l'organigramme cible (siège),

Décide :

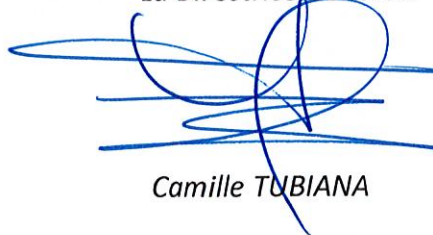
Art. 1^{er}. – Délégation est donnée à M. Jean-Paul RENDU, chef du service Infrastructure à la Direction du Patrimoine Immobilier, à l'effet de signer **au vu des pièces justificatives transmises**, au nom de la directrice générale, les documents suivants :

- les fiches d'instruction préalable pour les travaux du siège inférieurs à 10 000 € HT ;
- les permis de construire et les déclarations préalables de travaux ;
- les déclarations de sous-traitance (CD4) ;
- les ordres de service de début et de fin de travaux ;
- les décisions de réception de travaux (EXE6) ;
- les constatations de service fait ;
- les procès-verbaux à réception des pièces techniques validées par les bureaux de contrôle après réalisation des travaux ;
- les décisions de libération de retenue financière à la suite de réception de travaux et en l'absence de dysfonctionnement ou de malfaçon.

Art. 2. – La présente décision prend effet à compter de sa date de signature.

Art. 3. – La secrétaire générale est chargée de l'application de la présente décision qui sera publiée sur le site internet de l'établissement.

La Directrice Générale



Camille TUBIANA



**Cofinancé par
l'Union européenne**